



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

### PROCES VERBAL

---

Nombre de Conseillers  
en exercice : 18  
présents : 14  
votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq,  
le vingt mai à 20 heures

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2025.

**PRESENTS** : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie et COUBLE Alexis.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : MM DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, SAUTEREAU Olivier et RAJAT Sonia.

**POUVOIRS** : M. GUILLOT Lucien par M. FAVREAU Gilles, M. HEMON Mathieu par M. SAUTEREAU Olivier.

### ORDRE DU JOUR

### SESSION ORDINAIRE

- Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL - TE Loire (SAGE)
- Adhésion à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques »
- Convention avec CCVAI pour reversement des frais de fonctionnement de la borne électrique
- Avenant de prolongation de la convention de coopération de fourniture de repas par le collège
- Tarifs de l'accueil périscolaire -garderie-
- Tarifs de restauration scolaire
- Taxe d'Aménagement 2025
- Création d'un emploi permanent à temps non complet hebdomadaire à raison de 17.5 h/35ème d'Adjoint Technique Territorial
- Convention de mise à disposition d'un agent technique à mi-temps avec la Commune de ST GEORGES DE BAROILLE
- Demande de subvention exceptionnelle «La Grappe»
- Avis sur la demande d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement portant sur le projet de l'entreposage d'emballages (plastiques, cartons) et produits d'hygiène par la Société BBA Emballages à Saint-Germain-Laval (42260), ZA les Grandes Terres
- Tirage au sort d'un juré d'assise (3 noms)
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour : - Subvention exceptionnelle à l'Association « La Grappe »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, (sauf pour les délibérations relatives aux tarifs de restauration scolaire et à la taxe d'aménagement avec une abstention) a pris les décisions suivantes :

**ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE DU SIEL-TE LOIRE (SAGE)**

- DECIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.
- APPROUVE la conclusion de la convention à intervenir entre la commune et le SIEL-TE
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

**ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « IRVE : INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »**

- Adhère, pour 6 ans, avec renouvellement tacite, à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » mise en place par le SIEL-TE à compter du 1er juin 2025,
- Approuve le transfert de cette compétence au SIEL-TE pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières de cette compétence adoptée par le Bureau du SIEL-TE dans sa délibération du 27 mai 2016 et s'engage à verser au SIEL-TE les contributions financières correspondantes,
- Met à disposition du SIEL-TE les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion de 6 ans, avec renouvellement tacite,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal pour les contributions et la constatation comptable de la mise à disposition des ouvrages,
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et notamment, le cas échéant, le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCVAI AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS DE LA BORNE IRVE**

- Décide d'approuver cette convention de participation financière de la CCVAI aux frais de fonctionnement annuels de la borne Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques - IRVE- située sur le territoire de la Commune de Saint-Germain-Laval.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

**AVENANT A LA CONVENTION CONSEIL GENERAL ,COLLEGE ET COMMUNE FOURNITURE DE REPAS PAR LE COLLEGE A L'ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

- Approuve l'avenant de prolongation jusqu'au 30 juin 2026, à la convention entre le Conseil Général, le Collège de St Germain Laval et la Commune au sujet de la fourniture de repas par le Collège aux écoles maternelle et primaire publiques de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

**TARIFS GARDERIE**

- Décide de maintenir les tarifs votés par délibération du 28 mai 2024 :
  - . un forfait annuel de 293 € facturé 29.30 € par mois sur l'année scolaire
  - . un demi-forfait annuel de 170 € facturé 17 € par mois sur l'année scolaire pour l'accueil matin ou soir.
  - . un tarif pour l'accueil non régulier à 1.50 € l'utilisation du service pour l'accueil matin, ou soir.

#### TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal à la majorité, avec 15 voix pour et une abstention, décide à compter du 1er septembre 2025 :

.de fixer les tarifs de restauration scolaire, facturés aux familles, comme suit :

- Prix du repas : 4.10 €
- Prix du forfait mensuel : 56.00 €

. de maintenir les modalités des tarifications des repas en cas de non-respect des réservations :

Si l'enfant avait réservé mais n'est pas présent : facturation du repas initial (soit 4.10 € à la rentrée de septembre 2025).

Si l'enfant est présent mais n'avait pas réservé ou pas réservé dans les délais : facturation d'un supplément de 5 € au prix initial par repas, soit un prix majoré à 9.10 € (prix initial 4.10 € + supplément de 5 €.)

#### DELIBERATION FIXANT LES TAUX ET LES EXONERATIONS EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT

- Décide à la majorité de maintenir les taux votés par délibération du 16 mai 2023 :

- . zones UF et AUF des Grandes Terres un taux de 1.5 %.
- . zones d'activités UF à Pralong et La Plagne un taux de 2 %
- . sur le reste de la Commune un taux de 2.5 %.

- Décide de maintenir l'exonération de la taxe d'aménagement, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

#### CREATION D'UN EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE A MI-TEMPS

- Décide la création à compter du 1er juillet 2025 d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet hebdomadaire à raison de 17.5 h. /35ème d'un temps complet.

#### DELIBERATION DE MISE A DISPOSITION AUPRES D'UNE COLLECTIVITE

- Approuve la mise à disposition d'un Adjoint Technique au profit de la Commune de SAINT GEORGES DE BAROILLE pour une durée d'un mois et un temps de travail de 17h30 par semaine avec effet au 1er juin 2025

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante et tout acte nécessaire.

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « LA GRAPPE »

- Accorde une subvention exceptionnelle de cent euros (100 €.) à l'Association « La Grappe » 42260 ST GERMAIN LAVAL pour l'organisation de l'inauguration de la vigne plantée sur la parcelle communale sous l'école

- Prélève la dépense au compte 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget de la Commune.

#### AVIS SUR LA DEMANDE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (IPCE) DE LA SASU BBA EMBALLAGES

Monsieur le Maire indique que la SCI RIR, représentée par M. ROLLIN Martin a obtenu un permis de construire en date du 6 janvier 2025 pour son projet de création d'un bâtiment d'entrepôt ZA les Grandes Terres 42260 Saint-Germain-Laval.

Le projet nécessite parallèlement d'enregistrer une demande au titre du classement « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE), formulée par la société BBA Emballages pour l'entreposage d'emballages (plastiques/cartons) et de produits d'hygiène.

Une procédure de consultation du public est en cours, ouverte du lundi 19 mai 2025 à 08h 30 au lundi 16 juin 2025 à 17h 00 inclus. Un dossier de consultation est disponible en mairie. L'installation étant sur le territoire de la commune, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité des membres présents ou représentés, un avis favorable à la demande ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de la SASU BBA Emballages à la ZA des Grandes Terres à SAINT GERMAIN LAVAL  
Cet avis sera transmis à la Préfecture dans le cadre de la consultation publique.

**CESSION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT BERTI**

- Approuve la reprise du broyeur d'accotement BERTI par le Garage ROSSIGNOL Machines Agricoles 42430 ST JUST EN CHEVALET pour un montant de 500 €.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente et à mettre à jour l'inventaire comptable.

**JURES D'ASSISES**

- Conformément à la circulaire préfectorale du 23.01.2025, il a été procédé au tirage d'un juré d'assise, soit trois noms, pour la Commune de ST GERMAIN LAVAL.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **REQUETE PRESENTEE PAR LA SOCIETE FMDP** au Tribunal Administratif de LYON le 10/04/2025.

- **REUNION IMPORTANTE CONCERNANT L'ETUDE RELATIVE AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**, lundi 26 mai à 20h à la salle Greyzolon Duluth à Saint Germain Laval.

L'ensemble des conseillers municipaux de CCPU et CCVAI sont invités à cette réunion qui sera décisive pour la suite de la démarche.

- **REUNIONS PUBLIQUES :**

- Permis de Louer le 6 juin 2025 à 18 heures à la Salle Greysolon du Luth
- Réunion sur la mobilité : le 24 juin 2025 à 18 heures à la Salle Greysolon du Luth

- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : Jeudi 26 juin 2025 à 20h. 30

La séance est levée à 23 h. 30

En début de séance ordinaire du jeudi vingt-six juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vingt mai deux mille vingt-cinq comportant les délibérations n° 35/25 à 44/25 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,  
Jean-Claude RAYMOND.

Le secrétaire de séance,  
Alexis COUBLE.



A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Alexis COUBLE', written over a horizontal line.